



Bâle, le 01 décembre 2015

Communiqué de presse

Aliments fourragers importés seulement d'Europe dès 2019

Sous l'impulsion de Bio Suisse, le secteur des aliments fourragers bio Bourgeon devra bientôt limiter ses importations aux pays proches. Cette directive qui entrera en vigueur au début 2017 supprimera progressivement les importations d'outre-mer, et l'ensemble des aliments fourragers Bourgeon importés devra provenir d'Europe à partir de 2019.

Les producteurs, les fabricants d'aliments fourragers composés, les importateurs et le commerce de détail se sont mis d'accord sur une convention «pour des aliments fourragers Bourgeon européens» qui va permettre d'appliquer de manière plus cohérente la politique d'importation de Bio Suisse, qui dit que les produits Bourgeon importés doivent provenir en priorité des pays les plus proches.

Cette nouvelle règle concerne avant tout le soja. Les importations de cette précieuse source de protéines ont provoqué ces dernières années une augmentation continue de la dépendance à l'égard de la Chine, d'où 70 pourcents du soja Bourgeon provenaient en 2014. La proportion de soja européen devra atteindre au moins 40 pourcents à partir de 2017 et au moins 70 pourcents à partir de 2018, et l'ensemble des aliments fourragers Bourgeon importés devra provenir d'Europe à partir de 2019. Cette nouvelle convention sectorielle remplace l'actuel règlement sur la diminution des importations de soja chinois.

La quantité de soja dont la Suisse a besoin dépasse actuellement les quantités de soja Bourgeon produites en Europe. La production européenne devra donc continuer d'augmenter, et c'est la raison pour laquelle l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) encourage la culture biologique du soja dans les pays d'Europe de l'Est.

La nouvelle convention correspond aussi aux attentes des consommateurs, car ils remettent de plus en plus en question la crédibilité de l'alimentation animale biologique faite avec des matières premières d'outre-mer.

Contact pour les médias:

Lukas Inderfurth, Responsable du Service médias de Bio Suisse, 061 204 66 25, lukas.inderfurth@bio-suisse.ch

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses 6000 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et plus de 840 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Toutes ces entreprises sont régulièrement contrôlées par des organismes indépendants qui vérifient et certifient qu'elles respectent bien le très strict Cahier des charges de Bio Suisse. Le Bourgeon garantit des produits de haute qualité agricole, écologique, nutritive et gustative. www.bio-suisse.ch